

de maisons au cours de l'année écoulée. Il y a lieu de croire que la construction de logements atteindra un niveau élevé en 1955.

On se propose de donner, à compter du 1<sup>er</sup> février, une application générale à la disposition de cette loi qui permet de consentir des prêts pour l'amélioration des habitations. Selon un engagement pris à la dernière session, cet article a été promulgué à compter du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, au bénéfice des propriétaires de petits domaines établis sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Vous serez invités à examiner des modifications à la loi sur les chemins de fer relatives à l'élimination des passages à niveau. Le Gouvernement espère également vous soumettre, au cours de la présente session, un projet de codification des lois applicables aux chemins de fer nationaux du Canada.

Des modifications à la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides et une mesure destinée à réglementer les ouvrages qui entravent le cours normal des eaux franchissant la frontière internationale vous seront soumises afin que l'exploitation des ressources naturelles serve au mieux les intérêts du public canadien.

Vous serez priés d'étudier une mesure donnant suite à une convention intervenue entre le Canada et les États-Unis au sujet des recherches sur les pêcheries des Grands lacs.

Vous serez aussi invités à étudier une loi visant à assurer aux pêcheurs des facilités d'emprunt semblables à celles qu'offre aux agriculteurs la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Le Gouvernement présentera des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, en vue de relever les taux de base, ainsi que les revenus maximums admissibles des titulaires d'allocations.

En outre, vous serez invités à étudier des modifications à la loi sur les aveugles, en vue d'abaisser l'âge d'admissibilité et de relever les revenus maximums prévus.

Une mesure vous sera soumise aux fins de modifier la loi sur la défense nationale ainsi que la loi sur les pensions des services de défense.

Vous serez appelés à substituer à la loi sur les viandes et conserves alimentaires des mesures prévoyant l'inspection des viandes et l'établissement de normes pour tous les produits agricoles.

Vous serez priés d'approuver une convention signée par les membres de l'Organisation

de l'aviation civile internationale et qui détermine la responsabilité des dommages causés à des tiers par des aéronefs étrangers.

On proposera la création d'un comité mixte des deux Chambres pour examiner, à la lumière de la loi sur les subventions aux municipalités et des modifications susceptibles d'y être apportées, les relations d'ordre financier et autres entre le Gouvernement et la Commission du district fédéral, d'une part, et la ville d'Ottawa et les municipalités avoisinantes, d'autre part.

Entre autres mesures, vous serez invités à étudier des modifications aux lois suivantes: loi sur la production de défense, loi sur l'indemnisation des employés de l'État, loi sur l'administration financière, loi sur la pension du service public, loi sur les lieux et monuments historiques, loi sur la radio, loi sur les terres territoriales, loi sur la bibliothèque du Parlement, loi sur les grains du Canada, loi sur les territoires du Nord-Ouest, loi sur le Yukon, loi sur la marine marchande du Canada, loi d'urgence sur l'aide à l'exploitations des mines d'or et loi sur les subventions aux municipalités.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir au service public pour la prochaine année financière. Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la divine Providence de vous guider dans l'exercice de vos fonctions.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

## BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

### PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Godbout (au nom de l'honorable M. Macdonald) présente le bill A, loi concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

## DISCOURS DU TRÔNE

### ÉTUDE REMISE À MERCREDI PROCHAIN

Sur la proposition de l'honorable M. Godbout (au nom de l'honorable M. Macdonald), il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude mercredi prochain.